



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice	: 39	
Membres présents	: 33	
Membres excusés et représentés	: 5	
Membres absents non représentés.....	: 1	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

- 1. Bilan de l'expérimentation du service des trottinettes en libre-service proposé par la société Lime** (présentée par M. EYCHENNE et M. GOUGEON) (19h20)
- 2. 50 ans du jumelage avec Siegburg** (présentée par M. RASQUIN) (20h01)
- 3. Evolution de la gestion du Pavillon Baltard** (présentée par M. le Maire) (20h03)

La construction des Halles de Paris est confiée le 4 août 1845 à Victor Baltard avec l'aide de Félix Callet.

L'ensemble, achevé en 1857, suscita immédiatement l'admiration des contemporains.

En 1959, fut prise la décision de transférer les Halles de Paris à Rungis et de procéder à leur destruction, à l'exception du pavillon N° 8 qui sera conservé et démonté à l'été 1972.

Il est alors attribué à la ville de Nogent-sur-Marne, qui le fait reconstruire en 1976 à l'emplacement du dépôt de locomotives de la ligne de la Bastille.

Aménagé en lieu de manifestation et de production audiovisuelle, le pavillon Baltard sert depuis plus de quarante ans de cadre à de nombreuses activités. Il est entouré des grilles d'origine des halles de Paris. Son aspect extérieur n'a guère changé, malgré certaines modifications effectuées lors du remontage.

Il est actuellement géré dans le cadre d'une régie personnalisée avec le Théâtre Antoine Watteau. Toutefois, il nécessite de nombreux travaux de restauration la Commune souhaitant réorienter son exploitation.

En effet, les travaux de rénovation indispensables à la structure et à la modernisation du Pavillon sont estimés ce jour à environ 4 000 000 € HT.

Ils comprennent notamment la rénovation totale de la toiture intégrant une isolation thermique et phonique, la réfection des colonnes d'eau pluviales à l'intérieur des colonnes structurantes en fonte

existantes, le traitement et la remise en peinture de la structure métallique le remplacement de l'ensemble des menuiseries existantes, la rénovation du système de chauffage et de climatisation et l'installation d'équipements numériques et scéniques High Tech.

Ces travaux devront être réalisés dans le respect des règles liées aux bâtiments classés monument historique.

Les nouvelles orientations en matière d'exploitation visent à :

- Valoriser les espaces extérieurs existants par la création d'un parc paysager ouvert aux Nogentais,
- Renforcer l'attractivité du site en créant un espace de restauration et de détente ouvert de manière permanente et accessible en dehors des manifestations,
- Proposer un projet d'exploitation prenant en compte l'histoire du lieu :
 - en développant des activités gastronomiques de qualité dans un équilibre entre tradition et innovation,
 - en favorisant l'organisation d'activités événementielles polyvalentes (foires, concerts, spectacles, conférences, salons, séminaires etc.)
- Développer une activité alliant bien être et remise en forme,
- Réaliser les travaux correspondants au projet proposé, intégrant éventuellement une extension et une réhabilitation de son rez-de-jardin.

A cette fin, la Commune souhaite lancer une concession de service public. La rédaction du cahier des charges est en cours, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être attribué dans le courant du mois d'octobre.

Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur les éléments déterminants de la concession.

4. France relance/Nogent-sur-Marne reçoit le trophée « Investir avec les collectivités locales » (présentée par M. le Maire) (20h07)

A l'occasion de l'anniversaire du plan France relance, **Jacques J.P. Martin, Maire de Nogent-sur-Marne s'est vu remettre le trophée « Investir avec les collectivités locales »** lors d'une cérémonie qui s'est tenue lundi 27 septembre 2021 dans les jardins de l'Hôtel de Noirmoutier à Paris.

Ce prix vient récompenser le partenariat mis en place entre les municipalités et les services de l'Etat afin de porter **les projets locaux innovants engagés pour les transitions énergétique et écologique ainsi que pour le dynamisme des territoires.**

En l'espèce, c'est **le projet de rénovation du Pavillon Baltard afin d'en réduire la consommation énergétique de 30%** qui se voit consacrer pour le Val-de-Marne : projet qui prévoit notamment la réfection des toitures, le traitement thermique et acoustique des façades ainsi que la rénovation de ces dernières.

Nogent-sur-Marne est l'unique ville du département à recevoir cette distinction ainsi qu'un appui de l'Etat à hauteur de 695.000€.

Jacques J.P. Martin a reçu le trophée des mains de **Jacqueline GOURAULT**, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, **Marc GUILLAUME**, préfet de la région Ile-de-France et préfet de Paris et **Faouzia FEKIRI**, sous-préfète chargée du développement économique et du plan de relance dans le Val-de-Marne.

« Ce trophée vient récompenser tout le travail de notre équipe pour préserver le cadre de vie de Nogent tout en renforçant son dynamisme et son rayonnement. Cet investissement massif, créateur de progrès et d'attractivité, prouve la pertinence de notre projet et constitue une étape importante dans la nécessaire transition énergétique et écologique, enjeu majeur de cette mandature » déclare Jacques J.P. Martin.

5. Périmètre de l'îlot Chateaudun/Stalingrad (présentée par M. DAVID) (20h12)

La réflexion sur cet îlot s'inscrit dans la continuité de la restructuration et de la requalification de cette entrée de ville (vers Fontenay-sous-Bois) débutée avec la caserne des pompiers, l'opération immobilière les jardins du Fort et la future construction de logements sociaux 7 rue de Châteaudun (ex-halte fontenaysienne).

L'objectif est donc de requalifier ce secteur en y réalisant principalement une opération de logements locatifs sociaux avec des activités, des commerces et services en rez-de-chaussée.

La ville, le territoire Paris Est Marne et Bois et l'Établissement Public Foncier Ile de France mènent une politique de veille et d'acquisition foncière sur ce secteur dans le cadre du droit de préemption et de négociation amiable avec les propriétaires.

Actuellement les parcelles K 327, 329, 330 au 9 route de Stalingrad font l'objet d'une préemption menée par l'EPF dans le cadre d'une DIA. Le bâtiment à l'angle, au 2 rue de Châteaudun, sur lequel une procédure d'insalubrité doit être engagée pour au moins l'un des appartements, doit faire l'objet d'une acquisition amiable, le relogement des locataires sera à étudier avec un bailleur social. Les autres parcelles seront acquises au fur et à mesure des cessions et des négociations menées avec les propriétaires.

Les premières études capacitaires menées sur ces parcelles selon les règles en vigueur dans le PLU permettent d'envisager la construction d'environ 30 logements le long de la route de Stalingrad en association avec des places de stationnement public et un espace vert en cœur d'îlot pour ménager la transition avec les maisons de la rue de Châteaudun.

6. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)/ les Voyages du Territoire (présentée par M. DAVID) (20h15)

Depuis janvier 2021, le Territoire de Paris Est Marne et Bois et les 13 communes qui le composent se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Pour favoriser la définition d'un projet de territoire partagé par tous et prenant en compte l'ensemble des enjeux du territoire, une démarche de concertation est mise en œuvre tout au long de la procédure.

Un site internet dédié plu-intercommunal.parisestmarnebois.fr permet de suivre l'évolution, consulter les différents documents (pour l'instant les documents de diagnostic sont consultables) et participer aux réflexions avec un forum de débats en ligne.

Afin de découvrir notre paysage urbain l'EPT organise « les voyages du territoire » qui débutent le 27 septembre avec quatre balades commentées.

Celle du jeudi 7 octobre « Dans les pentes du coteau Nord » traversera notre ville avec un départ à 17h devant la gare RER A de Val de Fontenay et une arrivée au RER A de Nogent sur Marne.

Pour participer il suffit de s'inscrire sur le site plu-intercommunal.parisestmarnebois.fr.

7. Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) (présentée par M. DAVID) (20h17)

Le territoire a engagé l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui définit la réglementation applicable en matière de publicité et d'enseignes, sur le territoire des 13 communes.

Dans le cadre de la concertation sur le RLPi, des réunions sont organisées dans chaque ville pour les commerçants afin de leur présenter les grandes orientations de ce règlement. Cette présentation a eu lieu hier soir au Théâtre Watteau.

Une réunion ouverte à tout public sera organisée le 20 octobre au Pavillon Baltard.

8. Contestation du paiement de la redevance par le concessionnaire des marchés alimentaires de la Commune (présentée par M. DAVID) (20h18)

La Commune gère ses marchés alimentaires du centre et de la place Leclerc dans le cadre d'une délégation de service public conclue avec la Société « Les Fils de Madame Geraud » le 31 juillet 1992.

Le traité de concession prévoit que le délégataire perçoive les fruits de l'exploitation des marchés et qu'en contrepartie il verse notamment une redevance d'occupation à la Commune.

Ainsi, chaque année, la Commune émet un titre de recette auprès de son délégataire pour obtenir le versement de la redevance. Pour 2020, ce dernier s'élevait à 110 509,40€ conformément aux dispositions contractuelles.

Le 26 novembre 2020, la Société « Les Fils de Madame Geraud » a écrit à la Commune pour faire valoir les pertes qu'elle aurait subies durant la crise sanitaire du Covid évaluées à 144 690,20€ et pour demander à la Commune de les prendre en charge.

Le 16 décembre 2020, la Commune a demandé des justificatifs à son délégataire car les ordonnances du 25 mars 2020 ne prévoient pas une prise en charge totale et systématique des pertes financières des délégataires. En effet, les dépenses générées par la crise sanitaire doivent « représenter une charge manifestement excessive au regard de la situation du délégataire »

En outre, les pertes avancées n'étaient pas appuyées par des factures ou des documents comptables exploitables.

Enfin, il ressort des rapports annuels de la délégation, un résultat financier pour les marchés de Nogent de plus de 300 000€ par an. La Commune a donc maintenu son refus de prise en charge.

Le 15 janvier 2021, la Commune a reçu une assignation devant le Tribunal Judiciaire de Créteil notifiée par voie d'huissier par laquelle la Société « Les Fils de Madame Geraud » demande l'annulation du titre de recette de 110 509,40€ émis au titre de la redevance de 2020.

A ce jour, la Commune maintient sa position vis-à-vis de son délégataire et ne souhaite pas faire droit à sa demande.

Je vous précise pour votre parfaite information que la Commune a fortement contribué au maintien de l'ouverture des marchés alimentaires par la mise à disposition de moyens humains (agents de la Police municipale et des Services techniques notamment) et matériels qui ont eu un coût non négligeable pour elle.

Les dates de fermeture totale des marchés étaient les suivantes :

Marché du centre : du 17 mars 2020 au 4 avril 2020

Marché Leclerc : du 17 mars 2020 au 11 mai 2020

Et les dates de fermeture partielle n'ont concerné que le marché du centre du 17 octobre au 15 décembre 2020.

Je tenais à vous informer de la situation d'autant que le Conseil municipal par sa délibération 21/32 du 24 mars 2021 a déjà sollicité auprès de son délégataire l'obtention d'un compte d'exploitation détaillé ainsi que les justificatifs des charges et recettes de l'exploitation sans réponse à ce jour.

9. Déclaration d'intention relative à la mise en œuvre de la politique municipale en matière de santé et de handicaps (présentée par M. RASQUIN) (20h21)

Dans le cadre de la réorganisation des services mise en place en mars dernier a été créé un pôle « Services à la population » dont relève le service des Affaires Sociales au sein duquel existe désormais une unité Santé et Handicaps.

Afin de développer les missions attachées à cette unité, le Maire a décidé de créer un poste de chargé de mission santé et handicaps dont le rôle sera de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique municipale en la matière. Il aura ainsi notamment pour objectifs de :

- réaliser un diagnostic territorial concernant les besoins et l'offre de dispositifs en matière de santé et de handicaps.

- réaliser une étude, mettre en place, coordonner et suivre un Contrat Local de Santé.

Un Contrat Local de Santé est un dispositif permettant de faire se rencontrer un projet porté par l'ARS et les aspirations de la collectivité pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations en matière de santé, de prévention, de politiques de soins ou d'accompagnement médico-social. Le préfet, les services de l'Etat, les acteurs de la santé et les associations peuvent aussi être associés au dispositif.

- réaliser une étude, mettre en place, coordonner et suivre un Conseil Local de Santé Mentale.

Un Conseil Local de Santé Mentale est un espace de concertation et de coordination entre les élus, le secteur psychiatrique, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Son objectif est de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant la prévention, l'amélioration de la santé mentale, l'accès et la continuité des soins et de l'inclusion sociale des populations concernées. Le CLSM est présidé par le Maire et co-animé par des élus et le secteur de la psychiatrie publique. Des représentants d'usagers et d'aidants en sont partie prenante. Des groupes de travail sont ensuite mis en place sur différentes thématiques.

- mettre en place, coordonner et suivre une Commission Handicap communale.

- organiser et animer des actions de prévention en matière de santé et handicaps à destination de différents publics, de la petite enfance aux seniors.

- organiser et participer à des réunions partenariales (MDPH, ARS, CPAM, Conseil Départemental, EPT, établissements de santé, professions médicales et paramédicales...).

- participer à l'analyse des besoins sociaux sur la thématique de la santé et du handicap.

Dans ce cadre, l'agent recruté aura pour mission de piloter l'organisation de la manifestation « Tous Unis », la prochaine devant être organisée fin septembre 2022 avec pour objectif de proposer, outre les conférences organisées le samedi, des événements festifs mais aussi sportifs, en lien avec les services de la ville concernés, autour de la thématique du sport et du handicap.

Dès cette année, la participation de la ville au Téléthon sera aussi relancée, avec pour objectif d'y faire participer l'ensemble des services de la ville pouvant y être associés : jeunesse, périscolaire, sport, culturel, CCAS notamment.

Par ailleurs, le lien avec les projets intergénérationnels devra être assuré à chaque fois que cela sera possible, en faisant participer nos différents partenaires aux projets.

Une commission handicap sera créée intégrant la commission accessibilité, afin de proposer différentes actions en lien avec des partenaires tels que les associations travaillant dans le secteur du handicap ou des spécialistes du secteur de la santé et du handicap.

Enfin, au vu du nombre grandissant d'enfants accueillis au sein de nos écoles et reconnus par la MDPH, la ville a récemment sollicité la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale afin de demander l'ouverture d'une classe ULIS TSA (Troubles du Spectre Autistique) au sein du groupe scolaire Victor Hugo à compter de la rentrée scolaire 2021/2022. La classe ULIS, pour Unité Localisée d'Inclusion Scolaire, est une classe permettant la scolarisation d'élèves handicapés au sein

d'un établissement scolaire ordinaire. Les villes de Joinville et du Perreux accueillant déjà des élèves, dont certains sont nogentais, au sein d'une classe ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives ou Mentales), notre choix s'est donc porté sur un autre type de classe.

Ainsi, une annonce va être prochainement diffusée afin de recruter ce chargé de mission.

10. Label de l'ensemble arboré remarquable pour le territoire de l'île des loups le 24 septembre 2021 par l'association A.R.B.R.E.S.(présentée par M. le Maire) (20h29)

Le 23 septembre, à l'occasion de la remise du label « Ensemble Arboré Remarquable », une cérémonie s'est tenue sur l'île aux Loups. Cette cérémonie a été présidée par le Maire.

Par l'attribution de ce label, l'Association ARBRES a souhaité, en effet, récompenser et reconnaître l'implication de la Commune dans la mise en valeur de ses espaces naturels en site urbain.

A l'issue de la cérémonie, Monsieur Georges Feterman, Président de l'Association, a eu le plaisir de remettre au Maire la Déclaration des Droits de l'Arbre à laquelle ce dernier a été très sensible. Cette Déclaration vise à redéfinir le statut de l'arbre en France et lui accorder une meilleure protection.

Arrivée de Madame LE RUYER à 20h30

11. La course Nogent Baltard du 26 septembre 2021 (présentée par Mme OUZENDJA) (20h30)

Dimanche 26 septembre 2021 a eu lieu la dernière édition de la course pédestre de côtes Nogent-Baltard. Elle a rassemblé 217 coureurs adultes et une centaine d'enfants allant de la maternelle au collège.

Cette année, le parcours de la course a particulièrement mis en valeur les espaces verts comme la promenade Yvette Horner ou le parc Watteau en hommage au peintre Antoine Watteau dont on commémore cette année le 300^{ème} anniversaire de sa disparition et qui aimait peindre la nature.

Des délégations allemandes et polonaises ont participé à la course et leurs athlètes ont brillé en se hissant sur le podium.

Cette course est la première depuis la crise sanitaire et marque le retour des événements sportifs.

APPROBATIONS DES PROCES VERBAUX

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les procès-verbaux du conseil municipal du 29 septembre 2020, du 3 novembre 2020, du 1^{er} décembre 2020 et du 19 janvier 2021.

FINANCIER

21/124. Exercice 2021 - Décision modificative n°2 - Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°2 – fonctionnement et investissement – du Budget Principal de l'exercice 2021 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2021	Montant de la DM N°2	Lire Budget après DM
65	94	6574	COMMERCE	Subvention complémentaire braderie UCN	3 333,33 €	6 000,00 €	9 333,33 €
65	40	6574	SPORT	Subvention complémentaire UAI	184 783,25 €	6 000,00 €	190 783,25 €
65	04	6574	ASSOCIAT	Subvention comité de jumelage	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
022	01	022	FINANCIER	Dépenses imprévues	236 663,69 €	-22 000,00 €	214 663,69 €

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement 0,00 €

Solde de la décision modificative n°2 - Fonctionnement Budget général 0,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2021	Montant de la DM N°2	Lire Budget après DM
20	020	2051	INFO	Licences	186 182,58 €	30 000,00 €	216 182,58 €
21	020	2182	GARAGE	Acquisitions de véhicules électriques	135 301,74 €	150 000,00 €	285 301,74 €
23	824	2313	NOGENTBALT	Travaux	4 621 118,63 €	-150 000,00 €	4 471 118,63 €
020	01	020	FINANCIER	Dépenses imprévues	309 352,55 €	-30 000,00 €	279 352,55 €

Total des Dépenses d'investissement 0,00 €

Solde de la décision modificative n°2 - Investissement Budget général 0,00 €

21/125. Limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions, nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

SERVICES TECHNIQUES

21/126. Convention avec la copropriété 5 avenue de Joinville et 2 avenue Victor Hugo pour la réalisation de travaux de voirie

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention à passer avec la copropriété sise 5 avenue de Joinville et 2 avenue Victor Hugo pour la réalisation de travaux de voirie.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal en cours.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette convention.

21/127. Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion du service public Velib'

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver l'avenant n°1 relatif à la convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion du service public Velib'.

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document y afférent.

21/128. Passation d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels entre la Commune et le SIPPAREC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constata la désaffectation des équipements objet de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib.

Décide l'affectation desdits équipements au service public d'infrastructures de charge.

Approuve la passation de la convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels avec le SIPPAREC.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée ainsi que le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles pour l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge » par le SIPPAREC.

Départ de M. BOILEAU à 21h00

21/129. Convention de mise à disposition d'un emplacement en terrasse de l'immeuble du 8 rue du Port pour un relais de radiotéléphonie mobile SFR : avenant n°2

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 3 pouvoirs (M. IPPOLITO, M. BITTON, Mme OUTMIZGUINE) et 10 abstentions de « l'Union pour Nogent » dont le pouvoir de M. HAGEGE, et de « Nogent Solidarité, Ecologie, Citoyenneté »,

Approuve l'avenant n°2 prenant en compte l'évolution du site d'antennes-relais SFR du 8 rue du Port avec une modification de la convention initiale visant :

- 6 antennes au lieu de 3 ;
- une durée de 16 ans au lieu de 12 ;
- une redevance annuelle de 15 000 € au lieu de 13 000 €.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant n°2 et tout document y afférent.

JURIDIQUE

21/130. Vente d'un appartement situé au sein de l'immeuble en copropriété sis 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le principe de la vente de l'appartement de type F3 situé dans l'ensemble immobilier en copropriété du 41 rue des Héros Nogentais, cadastré section G n°10, lot 18, d'une superficie privative de 65,33 m² (61 m² loi Carrez) ainsi que d'une cave n°14, lot n°35, par une offre d'achat ouverte à tous, qui sera diffusée dans les différents supports de communication de la Commune à partir du 4 octobre 2021

Décide que le prix minimum acceptable des offres d'achat est celui fixé par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, à savoir 366 000€.

Approuve le règlement des conditions de vente de l'appartement et de sa cave ainsi que le formulaire intitulé « offre d'achat ».

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal en cours.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

Désigne Maître Xavier CALMET, Notaire Associé au sein de l'Office Notarial Paris Est Notaire situé 78, Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour représenter la Commune dans la passation de cet acte de vente.

21/131. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste de d'assistant de conservation des bibliothèques à temps complet pour assurer les fonctions de chargé d'action culturelle en remplacement d'un agent en position de disponibilité,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à hauteur de 4h00 hebdomadaires afin de répondre à la demande d'augmentation du volume d'enseignement de cor,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à hauteur de 4h30 hebdomadaires afin de répondre à la demande d'augmentation du volume d'enseignement de guitare électrique-basse-classique,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à hauteur de 6h45 hebdomadaires afin de répondre à la demande liée à la montée des niveaux d'enseignement de danse,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à hauteur de 7h15 hebdomadaires afin de répondre à la demande liée à la montée des niveaux d'enseignement de harpe,
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 10 heures 54 minutes pour assurer l'enseignement de l'escalade,
- Deux postes d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 3 heures 38 minutes pour assurer l'enseignement multisport,
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 11 heures 44 minutes pour assurer l'enseignement de tennis et mini tennis,
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe suite à la réussite au concours d'un agent exerçant les fonctions d'animateur,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 15h00 hebdomadaires.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

AFFAIRES SCOLAIRES

21/132. Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires ainsi que de l'espace collégiens

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les modifications du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires et de l'espace collégien, concernant les modalités d'inscription aux ateliers périscolaires, les modalités de réservation à la garderie élémentaire et des clubs de loisirs et le droit à l'image des mineurs.

AFFAIRES SOCIALES

21/133. Convention de partenariat entre l'association BRAIN UP et la Commune de Nogent sur Marne pour la mise en place d'ateliers prévention santé pour les seniors

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention de partenariat entre BRAIN UP et la Commune de Nogent-sur-Marne pour la mise en œuvre de deux ateliers prévention santé : « La gestion du stress » pour 3 séances de deux heures et « La iatrogénie : le bon usage des médicaments » pour 3 séances de deux heures pour un groupe de 10 personnes.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer la convention de partenariat entre BRAIN UP et la Commune de Nogent-sur-Marne pour la mise en œuvre de deux ateliers prévention santé : « La gestion du stress » pour 3 séances de deux heures et « La iatrogénie : le bon usage des médicaments » pour 3 séances de deux heures pour un groupe de 10 personnes., et tout document y afférent.

21/134. Convention de partenariat entre l'Association Agriculture et Alimentation Durable et la Commune pour la mise en place d'ateliers cuisine et de prévention alimentation pour les seniors dans le cadre de la Semaine bleue

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention de partenariat entre l'association Agriculture et Alimentation Durable et la Commune de Nogent-sur-Marne pour la mise en place de 3 ateliers cuisine et de prévention alimentation pour les seniors dans le cadre du programme Silver Fourchette Val de Marne 2021, notamment dans le cadre de la Semaine Bleue 2021, semaine nationale des seniors,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer la convention de partenariat entre l'association Agriculture et Alimentation Durable et la Commune de Nogent-sur-Marne pour la mise en place de 3 ateliers cuisine et de prévention alimentation pour les seniors dans le cadre du programme Silver Fourchette Val de Marne 2021, notamment dans le cadre de la Semaine Bleue 2021, semaine nationale des seniors, et tout document y afférent.

COMMUNICATION

21/135. Approbation de la convention de partenariat avec la BRED

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention de partenariat à passer avec la BRED dans le cadre du parrainage qu'elle apporte à la 11^{ème} édition du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art organisé par la Commune au Pavillon Baltard, du 26 au 28 novembre 2021.

Inscrit une recette de 10 000 € au budget en cours, chapitre 70 – fonction 30 – nature 7062.

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer la convention de partenariat.

SPORTS

21/136. Subvention complémentaire allouée en faveur de l'association sportive UAI Nogent en lien avec le label Terre de Jeux pour l'organisation de la course ' La Nogent Baltard '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve, au titre de l'exercice 2021, l'attribution à l'association UAI Nogent d'une subvention complémentaire et exceptionnelle de 6000 € pour l'organisation d'une course hors stade « La Nogent Baltard » en lien avec le Label Terre de Jeux.

Les crédits nécessaires à cette subvention exceptionnelle seront inscrits dans la décision modificative du budget de l'exercice 2021 – chapitre 65.

21/137. Passation d'une convention de partenariat financier pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement au Tennis Club de Nogent

Le Conseil municipal, par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (M. IPPOLITO, M. BITTON, Mme OUTMIZGUINE, M. HAGEGE), et 2 voix contre de « Nogent-Solidarité, Ecologie, Citoyenneté »,

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 euros TTC au Tennis Club de Nogent pour l'acquisition d'une bulle de tennis.

Approuve la passation d'une convention de partenariat financier à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et Tennis Club de Nogent pour le versement de la subvention d'investissement.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de partenariat financier.

Les crédits nécessaires à cette subvention exceptionnelle d'investissement seront inscrits dans la décision modificative du budget 2021.

CULTUREL

21/138. Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et la Mission Locale des Bords de Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la reconduction du partenariat et la convention afférente à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Mission Locale des bords de Marne pour l'année scolaire 2021-2022.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget communal.

21/139. Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'école de cirque Italo Medini

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre l'école de cirque Italo Medini et la Commune de Nogent-sur-Marne pour l'année scolaire 2021-2022.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

21/140. Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'association MusEA

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et L'association MusEA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

DIVERS

21/141. Subvention allouée en faveur de l'association de relations internationales ' Nogent - Amitiés Internationales ' pour l'organisation des derniers évènements 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, à l'association Nogent-Amitiés Internationales une subvention de 10 000 euros pour la réception de trois délégations étrangères lors de la course Nogent-Baltard ainsi que de deux délégations étrangères des villes jumelées et de l'équipage du BRS Antarès à l'occasion de la cérémonie de l'Armistice.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget l'exercice 2021.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

21/142. Modification du fonctionnement de la Commission permanente

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le fonctionnement de la Commission permanente en l'organisant en deux parties :

- Une première relative aux questions ayant un impact financier sur le budget de la Commune dénommée commission des finances,
- Une seconde traitant d'autres questions ayant un enjeu stratégique sur le service public ou l'intérêt général.

21/143. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire,

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE** des intérêts de la Commune par elle-même devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre du recours indemnitaire introduit par un ancien agent contractuel qui conteste l'indemnisation de ses jours de congés.
(n°21-399 du 12 juillet 2021)

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONVENTION** avec l'association **Violon Dingue** domiciliée 27 rue du théâtre à Charleville-Mézières (08000) pour des animations musicales à l'occasion de la Braderie des commerçants organisée les 3 et 4 juillet, le prix de ces prestations étant de **2 000 €**. (n°21-300 du 14 juin 2021)

- **CONTRAT** avec la **Sarl BIMIER MARQUAGE** sise 48 boulevard Henri Arnauld à Angers (49100) portant sur la fourniture de code-barres et de cartes lecteurs pour la bibliothèque municipale au prix de **1 504,80 € TTC**. (n°21-301 du 14 juin 2021)
- **CONTRAT** avec la **société DEKRA** sise 30 rue de Morvan à Rungis (94623) pour une mission de vérification des appareils et accessoires de lavage du Centre Technique Municipal, le coût de cette prestation étant de **4 720,93 € TTC**. (n°21-302 du 14 juin 2021)
- **ACHAT** de pièces pour la laveuse Citylav 5006 du service Propreté auprès de la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) au prix de **1 252,30 € TTC**. (n°21-304 du 15 juin 2021)
- **ACHAT** de compotes et de jus de fruits auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois pour la collation offerte lors de la remise des prix aux élèves de CM2, organisée à la Scène Watteau le 2 juillet, pour un montant de **250 € TTC**. (n°21-305 du 15 juin 2021)
- **CONTRAT** avec **Mme Martine Cara** pour une animation musicale « *bossa nova* » lors de la Fête de la Musique, le prix de cette prestation étant de **450 €**. (n°21-306 du 15 juin 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Violon dingue** domiciliée 27 rue du théâtre à Charleville-Mézières (08000) pour l'animation musicale « *Octave et Anatole en quartet* » lors de la Fête de la Musique, le prix de cette prestation étant de **1 750 €**. (n°21-307 du 15 juin 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société AL SECURITÉ** sise 147 bd Robert Thiboust à Serris (77700) pour des prestations de maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité et des installations d'alarme incendie dans les bâtiments communaux, arrêté selon les modalités suivantes :

Prestation	Prix / an
Maintenance préventive	27 374,40 € TTC
Maintenance corrective, dépannages, prestations nouvelles (fourniture et pose)	50 000 € HT max (dont 300 € pour le CCAS, 2 000 € pour la régie personnalisée Scène Watteau / Pavillon Baltard et 1 200 € pour la régie Centre nautique)

(n°21-308 du 15 juin 2021 et n°21-376 du 6 juillet 2021)

- **CONTRAT** avec **M. Romain Laval** pour une animation musicale « *variétés* » lors de la Fête de la Musique, le prix de sa prestation étant de **700 €**. (n°21-309 du 15 juin 2021)
- **MODIFICATION** de la décision n°20-450 du 16 octobre 2020 désignant le cabinet Geofit Expert pour une mission de bornage et de division cadastrale d'une parcelle située place Pierre Sépard, afin d'acter le changement d'imputation comptable de la dépense. (n°21-310 du 15 juin 2021)
- **LOCATION** de structures de jeux gonflables destinées aux enfants des clubs de loisirs auprès de la **SAS GARDEN CASTLE** sise 1 rue Edouard Vaillant à Fontenay/Bois, au prix de **1 826 € TTC**. (n°21-311 du 16 juin 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société AXIMUM IDF EST** sise rue des cochets à Brétigny/Orge (91220) pour la réalisation de travaux de marquage au sol sur le territoire communal, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **100 000 € HT**.

(n°21-312 du 17 juin 2021)

- **MARCHÉ** avec la **boulangerie LA NOGENTAISE** située 13 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de sandwichs, desserts et boissons destinés aux prestataires et au personnel communal mobilisé par la Fête de la Musique, le montant maximum de commandes étant fixé à **240 € TTC**. (n°21-313 du 17 juin 2021)
- **ACHAT** d'un kit pédagogique (gants, t-shirts, banderoles...) auprès de l'**association La Seine en partage** domiciliée 4 rue du pont Louis Philippe à Paris (75004) dans le cadre de l'opération « berges saines » prévue le 26 juin 2021, pour un montant de **1 000 €**. (n°21-316 du 17 juin 2021)
- **LOCATION** de jeux démontables pour les clubs de loisirs Victor Hugo auprès de la **société Chauvin Christophe – Animations Loisirs France** sise 10 rue du chenil à Croissy-Beaubourg (77183), au prix de **1 620 € TTC**. (n°21-317 du 17 juin 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CONTRÔLE SÉCURITÉ PRIVÉE** sise 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières en Brie (77164) pour la mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites accueillant les manifestations « Fête de la Musique », « les 48h de l'agriculture urbaine » et le feu d'artifice du 13 juillet, pour un montant global de **5 134,73 € TTC**. (n°21-326 du 18 juin 2021)
- **ACHAT** de boissons auprès de l'enseigne **LECLERC** sise à Champigny/Marne pour les jeunes participant au tournoi de basket organisé les 26 et 27 juin 2021, pour un montant de **50 €**. (n°21-327 du 18 juin 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl MAXIAVENUE** sise 2 avenue de la Mare à Cergy-Pontoise (95042) pour la pose d'une sérigraphie neuve sur un véhicule de la Police municipale dégradé au mois de mai, le prix de cette prestation étant de **1 308 € TTC**. (n°21-331 du 18 juin 2021)
- **MARCHÉ** de fournitures scolaires et de matériels de loisirs créatifs destinés aux structures petite enfance, scolaires, périscolaires et jeunesse, avec la **SAS C.I.P.A** sise 5 place des dix toises à Chateaufort (78117), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **70 000 € HT**. (n°21-332 du 22 juin 2021)
- **ACHAT** de 40 repas destinés aux animateurs de l'évènement Festi'Marne Olympique auprès de la **SASU SO FOOD TOIT** sise 22 rue Brochant à Paris (75017), pour un prix de **600 € TTC**. (n°21-333 du 22 juin 2021)
- **CONTRAT** avec la **société CREA'3P** sise 4 boulevard Gambetta à Nogent/Marne pour l'impression de 50 affiches et de 500 à 1 500 invitations pour les expositions organisées par la Ville au Carré des Coignard entre septembre et décembre 2021, le prix de ces prestations étant fixé à **1 630 € TTC**. (n°21-334 du 23 juin 2021)
- **ACHAT** de produits alimentaires auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois pour l'organisation d'un atelier culinaire dans le cadre de la manifestation « *les 48 heures de l'agriculture urbaine* », pour un montant de **400 €**. (n°21-336 du 24 juin 2021)
- **ACHAT** de pièces détachées auprès de la **société AUTODISTRIBUTION** sise 126 rue Alexandre Fourny à Champigny/Marne (94500) pour des réparations sur 6 véhicules du parc auto, au prix de **1 273,60 € TTC**. (n°21-338 du 24 juin 2021)
- **ACHAT** de 12 entrées destinées à 10 jeunes inscrits au Pôle Jeunesse (accompagnés de 2 animateurs) auprès de la **société 5B CONCEPT** pour le show « *Harlem Globe Trotters – tournée 2021* » organisé à l'AccorHôtels Arena de Paris le 29 septembre, au prix de **455,40 € TTC**. (n°21-340 du 25 juin 2021)

- **ACHAT** de mini-viennoiseries auprès de la boulangerie **LA NOGENTAISE** située 13 rue Paul Bert à Nogent pour la collation offerte lors de la cérémonie de remise des prix aux élèves de CM2 le 2 juillet, au prix de **220 € TTC**. (n°21-342 du 28 juin 2021)
- **CONTRAT** avec la **société ANIMA VIDÉO** sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (77440) pour la réalisation d'un reportage vidéo sur l'organisation de la Fête Nationale, le prix de cette prestation s'élevant à **840 € TTC**. (n°21-343 du 28 juin 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société INAPA France** sise 11 rue de la nacelle à Corbeil-Essonnes (912814) portant sur la fourniture - pour les services municipaux et les écoles - de papiers pour imprimantes, copieurs et reprographie, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **35 000 € HT**. (n°21-344 du 28 juin 2021)
- **ACHAT** de 18 drapeaux français auprès de la **SAS FABER France** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) au prix de **268,80 € TTC**. (n°21-345 du 28 juin 2021)
- **ACHAT** d'un dispositif anti-skate pour l'allée Baltard au prix de **2 724,48 € TTC**, auprès de la **société SOTRALINOX** sise 8 rue Alexandre Yersin à Bréviandes (10450). (n°21-346 du 28 juin 2021)
- **CONTRAT** avec la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint Priest (69800) pour la maintenance du support de stockage informatique de la Ville, le prix de cette prestation étant de **1 626 € TTC**. (n°21-350 du 29 juin 2021)
- **ACHAT** d'une flûte traversière et d'accessoires auprès de la **Sarl L'ATELIER DES FLÛTES** sise 13 rue Ernest Lefèvre à Paris (75020) pour un montant de **855 € TTC**. (n°21-351 du 29 juin 2021)
- **MARCHÉ** d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire avec fourniture d'énergie et garantie totale d'une durée de 8 ans avec **DALKIA S.A.** sise 27 avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Saint André-lez-Lille (59350), arrêté selon les modalités suivantes :

P1	P2	P3	Panier d'achat simulé P3	TOTAL GENERAL ANNUEL TTC
Fourniture d'énergie avec intéressement TTC €	Entretien et conduite des installations TTC €	Renouvellement et garantie totale des équipements TTC €	Hors forfait TTC €	

Ville	695 410,86 €	120 333,35 €	126 080,45 €	244 872,00 €	1 186 696,65 €
CCAS		3 762,07 €			3 762,07 €
Régie SW/ Pavillon Baltard		14 070,49 €			14 070,49 €
Total	695 410,86 €	138 165,91 €	126 080,45 €	244 872,00 €	1 204 529,22 €

(n°21-355 du 30 juin 2021)

- **MARCHÉ** avec **INGENIA S.A.** sise 5 rue du marais à Montreuil (93100) pour la fourniture de

mobilier urbain, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **160 000 € HT**. (n°21-356 du 30 juin 2021)

- **ACHAT** d'une titreuse de marque Brother pour la bibliothèque Cavanna auprès de la société **EURE FILM ADHESIFS** sise Les Bruyères à Sylvains-lès-Moulins (27240) au prix de **153,66 € TTC**. (n°21-357 du 30 juin 2021)
- **RÉPARATION** d'un sèche-linge de marque Miele installé à l'école maternelle Fontenay par la société **DÉPANN'MENAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faure à Champigny/Marne, le coût de cette prestation étant de **234 € TTC**.(n°21-359 du 1^{er} juillet 2021)
- **ACHAT** de cartouches pour les entraînements des policiers municipaux auprès de l'**ARMURERIE LAVAUX** sise ZA Champ le Roi à Neufchâteau (88300) pour un prix de **1 244,55 € TTC**. (n°21-360 du 1^{er} juillet 2021)
- **ACHAT** des droits et du visuel de l'œuvre d'Antoine Watteau « *embarquement pour Cythère* » pour la couverture d'été du Nogent Mag auprès de l'Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux au prix de **299,20 €**. (n°21-361 du 1^{er} juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint Priest (69008) pour le renouvellement des licences *Damware*, le prix de cette prestation étant de **243,54 € TTC**. (n°21-362 du 1^{er} juillet 2021)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités pour les jeunes de 10-14 ans pendant les vacances d'été, selon les modalités suivantes :

Désignation	Prestataire	Prix TTC
Atelier magie le 7 juillet	BL EDUCATION SAS 20 rue de Toul à Saint-Denis (93200)	224,46 €
2 parties de bowling le 12 juillet	Société BATTLE NOGENT située quai du port à Nogent	148,80 €
Séance de tir à l'arc le 15 juillet	Association Cogetarc de Chennevières/Marne (94430)	100 €
Séance d'accrobranche le 19 juillet	Sarl Nature urbaine route du champ de manoeuvre à Paris (75012)	144 €
Jeu laser le 21 juillet	Compagnie PI Laser 5 allée des palombes à Lognes (77185)	120 €
Sortie au Parc des Félines le 2 août	Société Parc des Félines à Lumigny (77540)	86 €
Séance de karting le 16 août	SNML Kartland rue de la Butte d'Arvigny à Moissy-Cramayel (77550)	176 €
Ateliers culinaires « chocolaterie » et « l'inégalable » les 20 et 23 août	Sweet Company 7 rue Camille Pelletan à Levallois-Perret (92300)	560 €
Sortie au koezio le 27 août	Koezio Senart 5-7 allée du trait d'union à Lieusaint (77127)	136 €

(n°21-363 du 1^{er} juillet 2021)

- **MARCHÉ** avec la société **IDF-IMMO DIAG** sise 3 rue du pont de Créteil à Saint Maur des Fossés (94100) pour la réalisation de diagnostics immobiliers en vue de la cession de divers biens communaux, le prix de ces prestations étant de **1 065,60 € TTC**. (n°21-364 du 1^{er} juillet 2021)
- **ACHAT** d'un cornet SiB Besson pour le Conservatoire auprès de la société **L'ATELIER D'ORPHÉE** sise 72 grande rue au Mans (72000) au prix de **490 € TTC**. (n°21-365 du 2 juillet 2021)
- **ACHAT** de denrées alimentaires et de petit matériel pour les ateliers culinaires organisés pendant les vacances d'été pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans inscrits au Pôle Jeunesse,

auprès de l'enseigne **LECLERC** située à Champigny/Marne (94500), pour un montant de **245 € TTC.** (n°21-366 du 1^{er} juillet 2021)

- **ACQUISITION** de mobilier pour le service urbanisme auprès de la **société MANUTAN COLLECTIVITÉS** sise 143 boulevard Ampère 79074 Niort pour un montant de **1 758,60 € TTC.** (n°21-367 du 8 juillet 2021)
- **ORGANISATION** de sorties et activités pour les 15-17 ans pendant les vacances d'été, selon les modalités suivantes :

Désignation	Prestataire	Prix TTC
Sortie au parc Astérix le 9 juillet	SAS Grévin et Compagnie située à Plailly (60128)	1 070 €
Séance d'accrobranche le 16 juillet	Sarl Nature urbaine route du champ de manoeuvre à Paris (75012)	144 €
Parcours de mini-golf le 16 juillet	S.E.P.E. – parc floral du bois de Vincennes	104 €
Initiation au football américain le 21 juillet	USF Football américain 40 bis rue de Rosny à Fontenay-sous-Bois	150 €
Initiation au baseball et au softball le 21 juillet	Association Les Bandits de Nogent	160 €
Session de paintball le 23 juillet	Société PAINTBALL 94 sise centre sportif de Bonneuil / Marne	232 €
Activité baignade sur l'île de loisirs de Créteil le 28 juillet	Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement de Gestion de l'île de loisirs de Créteil	90 €
Atelier graf / street art le 2 août	Association Evoluscience 28 rue des fusillés de la Résistance à St Michel / Orge (91240)	276 €
Séance d'archery goo le 5 août	Société SPORTIGOO 10 rue de Penthièvre à Paris (75008)	425 €

(n°21-369 du 1^{er} juillet 2021)

- **ACHAT** de denrées alimentaires et de fournitures pour les ateliers culinaires organisés pendant les vacances d'été pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans inscrits au Pôle Jeunesse, auprès de l'enseigne **LECLERC** de Champigny/Marne (94500), pour un montant de **325 € TTC.** (n°21-370 du 1^{er} juillet 2021)
- **MARCHÉ** de prestations de propreté, en 3 lots, arrêté selon les modalités suivantes :

Prestation	Prestataire	Prix TTC / an
Entretien et nettoyage des sanitaires publics (lot 1)	SRIM MULTISERVICES sise 155 rue de l'Ormelet à Mouen (14790)	11 980,80 € Prestation suppl. par sanitaire : de 30 - 36 € (sem / WE)
Maintenance technique des installations électriques, hydrauliques et mécaniques des sanitaires de marque Francioli (lot 2)	MPS sise ZAE du Mouta à Josse (40230)	1 500 € Prestation suppl. : 318 € + prix pièce
Maintenance technique des installations électriques, hydrauliques et mécaniques des sanitaires de marque Sagelec (lot 3)	MPS sise ZAE du Mouta à Josse (40230)	2 250 € Prestation suppl. : 318 € + prix pièce

(n°21-371 du 5 juillet 2021)

- **RÉPARATION** du véhicule Mégane de Monsieur le Maire par la **société Renault Brie des Nations** sise 4-6 avenue Pierre Mendès France à Noisiel (77426) pour un montant de **3 397,94 € TTC.** (n°21-373 du 6 juillet 2021)
- **ACHAT** de 51 entrées au parc à trampolines géré par la **SAS JUMP CITY** sise 1 rue Niels Bohr à Saint Thibault des Vignes (77400) pour les enfants de 3 clubs de loisirs, au prix global de **600 € TTC.** (n°21-374 du 6 juillet 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques destinées aux clubs de loisirs maternels Gallieni et Victor Hugo auprès de la **S.A. OGEO** sise 82 avenue du président Wilson à Saint-Denis (93214), pour un montant de **288,91 € TTC.** (n°21-375 du 6 juillet 2021)
- **ORGANISATION** d'un atelier Capoeira pour les enfants du club de loisirs Paul Bert le 6 août 2021 par la **société ACTIVITÉS ÉDUCATIVES** sise 20 rue de Toul à Saint-Denis (93200), au prix de **201,30 € TTC.** (n°21-377 du 6 juillet 2021)
- **ACHAT** de 17 entrées au Gulli Parc destinées aux enfants du club de loisirs Victor Hugo auprès de la **SASU ACROCHATS** sise 19 bis rue Jean Monnet à Bry / Marne (94360), pour un montant de **153 € TTC.** (n°21-378 du 6 juillet 2021)
- **ACHAT** de 72 entrées à la plage de l'Île de loisirs de Vaires / Torcy, destinées aux enfants du club de loisirs Guy Moquet, auprès de la **SAS IDLVT** sise route de Lagny à Torcy (77200), au prix de **259,20 € TTC.** (n°21-379 du 6 juillet 2021)
- **ACHAT** de 40 entrées pour le parc floral de Paris destinées aux enfants du club de loisirs Val de Beauté auprès de la **société Nature Urbaine** au prix de **480 € TTC.** (n°21-380 du 6 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **Croix rouge française** domiciliée 98 rue Didot à Paris (75694) pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours le 13 juillet 2021, le prix de cette prestation étant de **265 €.** (n°21-381 du 6 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Protection Civile** domiciliée 11 boulevard de la Bastille à Paris (75012) pour la mise en place d'un dispositif de secours aquatique le 13 juillet 2021, le prix de cette prestation étant de **460 €.** (n°21-382 du 6 juillet 2021)
- **LOCATION** auprès de la **SAS PSV** sise 79 rue Julian Grimau à Drancy (93700) de 2 cabines sanitaires à installer square Tino Rossi le 13 juillet, au prix de **635,84 € TTC.** (n°21-383 du 6 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS FÊTES ET FEUX PRESTATIONS** sise 66 rue Henri Martin à Vanves (92170) pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique intitulé « *Ode à la vie* » le 13 juillet, le prix de cette prestation s'élevant à **21 000 € TTC.** (n°21-384 du 6 juillet 2021)
- **ACHAT** de 40 entrées à l'espace baignade de la base de loisirs de Draveil - destinées aux enfants du club de loisirs Val de Beauté - auprès de la **société LS PORT AUX CERISES** sise rue du port aux cerises à Draveil (91210), pour un montant de **184 € TTC.** (n°21-385 du 6 juillet 2021)
- **LOCATION** de structures de jeux gonflables destinées aux enfants du club de loisirs élémentaire Paul Bert auprès de la **société GARDEN CASTLE** sise 1 rue Edouard Vaillant à Fontenay-sous-Bois (94120), au prix de **597 € TTC.** (n°21-386 du 6 juillet 2021)
- **ACHAT** de denrées alimentaires et de petit matériel pour les ateliers culinaires des clubs de

loisirs auprès de la **société DENALI-MONOPRIX** de Nogent-sur-Marne, pour un montant de **170 € TTC**. (n°21-387 du 6 juillet 2021)

- **ACHAT** de matériel pour les ateliers cuisine des clubs de loisirs maternels auprès de l'enseigne **LECLERC** de Champigny / Marne pour un montant de **20 € TTC**. (n°21-388 du 6 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **société CAMPANILE** sise 13 quai du Port à Nogent / Marne pour le déjeuner des 15 personnes mobilisées par la préparation du spectacle pyrotechnique présenté le 13 juillet, au prix de **269,25 € TTC**. (n°21-391 du 9 juillet 2021)
- **ACHAT** de 35 pizzas pour le dîner des personnes mobilisées par l'organisation de la Fête Nationale, auprès de la **société CRYSAM** sise 3-5 rue Paul Bert à Nogent/Marne au prix de **350 € TTC**. (n°21-392 du 9 juillet 2021)
- **MARCHÉ** d'entretien des monuments, du mobilier du cimetière et de gestion du pavé de la Ville avec la **SAS EL MARTIN** sise 75 rue de Plaisance à Nogent/Marne pour un montant la 1^{ère} année de **21 858 € TTC**, de **14 586 € TTC** l'année N+1 et de **3 546 € TTC** l'année N+2. (n°21-393 du 9 juillet 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société CRÉA 3P** sise 4 boulevard Gambetta à Nogent-sur-Marne pour l'impression d'affiches, tracts, dépliants, brochures pour le service Communication et de cartes de visite, le montant des prestations pour la période de juillet à décembre étant fixé à **15 000 € TTC**. (n°21-395 du 9 juillet 2021)
- **ACHAT** de matériels informatiques pour la bibliothèque auprès de la société **CDISCOUNTPro** pour un montant de **2 255,08 € TTC**. (n°21-396 du 9 juillet 2021)
- **CONVENTION** avec la **société AUTHENTIC TRAITEUR** sise 99 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de 50 repas destinés aux animateurs du Village des associations, au prix de **750 € TTC**. (n°21-398 du 12 juillet 2021)
- **ACHAT** d'un lave-linge de marque Primus pour le Centre Technique Municipal auprès de la **Sarl KLM EQUIPEMENTS** sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290), au prix de **9 500,40 € TTC**. (n°21-401 du 12 juillet 2021)
- **MARCHÉ** pour la réalisation de levés topographiques de sites et de levés d'architecture avec la **société T.T. GÉOMETRES EXPERT / TECHNIQUES PRO** sise 10 rue Mercoeur à Paris (75011), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **50 000 € HT**. (n°21-402 du 12 juillet 2021)
- **MARCHÉ** de prestations de géomètres pour le patrimoine communal avec la **société QUARTA** sise 123 rue du temple de Blossne à Saint Jacques de la Lande (35136), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **100 000 € HT**. (n°21-403 du 12 juillet 2021)
- **REMPACEMENT** des filtres à huile sur un poids-lourd du Centre Technique Municipal par la **SAS FAURIE TRUCKS COPAVI** sise 118 avenue Foch à Créteil pour un prix de **183,88 € TTC**. (n°21-405 du 13 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **SASU J'M-L'EAU** sise 19 grande ruelle à Congis-sur-Thérouanne (77440) pour la détection d'une fuite sur le réseau d'eau potable situé place Maurice Chevalier, le prix de cette prestation étant de **814 € TTC**. (n°21-407 du 15 juillet 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société OPERIS** sise 27 rue Jules Verne à Orvault (44700) pour l'hébergement, l'assistance technique et la maintenance solution web Oxalis de gestion du cadastre et de l'urbanisme, arrêté selon les montants suivants :

- redevance annuelle d'hébergement : **1 859,06 € TTC**
 - redevance annuelle de maintenance : **5 736,61 € TTC**
- (n°21-408 du 16 juillet 2021)

- **MARCHÉ** de fourniture de jeux et de jouets pour les structures scolaires, périscolaires, petite enfance et jeunesse avec la **PAPETERIE PICHON** sise ZAC l'Orme les Sources à Veauce (42340), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **8 000 € HT**. (n°21-409 du 16 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl KLM EQUIPEMENTS** sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290) portant sur la fourniture et la pose de tables de cuisson vitrocéramique dans 8 appartements de la résidence du Cèdre, pour un prix de **4 958,40 € TTC**. (n°21-411 du 19 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour la réparation d'une laveuse du service propreté, le prix de cette prestation étant de **628,20 € TTC**. (n°21-412 du 19 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec l'**auto-entrepreneure Isabelle de Sampaio** pour des initiations au pilates et au yoga doux, le 6 octobre, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix pour ces 2 prestations étant de **87,50 € TTC**. (n°21-413 du 19 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Image du Monde** domiciliée 9 rue du Nord à La Charité / Loire (58400) pour une ciné-conférence sur le Mexique le 5 octobre, à l'occasion de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation étant de **400 €**. (n°21-414 du 19 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **société ADIS 95** sise 15 chemin des bœufs à Méry/Oise (95540) pour la vérification des appareils et accessoires de menuiserie du Centre Technique Municipal, le prix de cette prestation étant de **876 € TTC**. (n°21-415 du 19 juillet 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS OUEST VENDÉE BALAIS** sise 22 rue de la broserie à Melle (79500) portant sur la fourniture de balais pour les véhicules du service propreté, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **30 000 € HT**. (n°21-416 du 20 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec l'**Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes** domiciliée 2 place du caquet à Saint-Denis (93200) pour la participation d'un agent au congrès organisé sur le thème « éducation et développement durable » au mois d'octobre, le prix de cette formation étant de **295 € TTC**. (n°21-417 du 21 juillet 2021)
- **ACHAT** d'accessoires pour les tablettes destinées aux ateliers numériques de la bibliothèque auprès de la **S.A. GROUPE LDLC** sise 2 rue des érables à Limonest (69578), pour un montant de **509,95 € TTC**. (n°21-418 du 21 juillet 2021)
- **ACHAT** de pièces de rechange pour réparer deux saleuses auprès de la **société ACOMETIS PRODUCTION** sise 7 place du 17 novembre à Soultz (68360) pour un montant de **77,76 € TTC**. (n°21-419 du 21 juillet 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint-Priest (69800) pour la maintenance du parc informatique des écoles et des clubs de loisirs, la maintenance et l'abonnement de lignes fibres et de filtrages, au prix de **18 420,18 € TTC**, le montant des prestations hors forfait étant fixé à **10 000 € HT / an** au maximum. (n°21-421 du 23 juillet 2021)
- **MARCHÉ** pour la fourniture et l'installation de nouveaux matériels informatiques dans les écoles et les clubs de loisirs avec la **société ASHE** sise 12 avenue des prés à Montigny-le-Bretonneux (78180), le montant maximum de commandes étant fixé à **70 000 € HT / an**. (n°21-422 du 23 juillet 2021)

- **MARCHÉ** avec la **société SHARP BUSINESS SYSTEMS** sise 244 route de Seysses à Toulouse (31036) pour la fourniture en location-maintenance de copieurs multifonctions dans les écoles et les clubs de loisirs, arrêté selon les modalités suivantes :
 - **location / unité : 455,92 € HT / an** sur 16 trimestres (Victor Hugo : 487,36 € HT / an sur 15 trimestres)
 - **coût copie : 0,003 € HT**
 (n°21-423 du 23 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec le street artiste **Maxime Henry** pour l'organisation d'une exposition et pour l'animation d'une exposition « L'art tombe dans le panneau » au Carré des Coignard du 3 au 26 septembre 2021. (n°21-424 du 26 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **société STILL** pour une réparation sur une canalisation hydraulique d'un chariot-élévateur, le prix de cette prestation étant de **221,40 € TTC**. (n°21-425 du 26 juillet 2021)
- **ACHAT** de gel lavant doux pour les enfants de la crèche Tout en Couleur auprès de l'**UGAP**, au prix de **242,53 € TTC**. (n°21-426 du 27 juillet 2021)
- **ACHAT** de divers matériels sportifs (ballons...) pour deux écoles auprès de la **SAS CASAL SPORT** sise 1 rue Edouard Blériot à Molsheim (67129), au prix de **395,96 € TTC**. (n°21-427 du 27 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **société GRUNENWALD** sise 412 rue Marie Curie à Peronnas (01960) pour une prestation d'entretien / réparation de la console de marques du gymnase Watteau, le prix de cette révision s'élevant à **319,80 € TTC**. (n°21-430 du 28 juillet 2021)
- **ACHAT** d'étuis pour les livrets de famille auprès de la **société ÉDITIONS ÉVÈNEMENTS ET TENDANCES** sise 13 rue Doaren Molac à Arradon (56610) au prix de **1 014 € TTC**. (n°21-431 du 28 juillet 2021)
- **ACHAT** de pièces de rechange pour une laveuse Eurovoirie du service propreté auprès de la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour un montant de **1 609,45 € TTC**. (n°21-432 du 29 juillet 2021)
- **CONTRAT** avec la **société ARTENSION EDITIONS** sise 29 grande rue à Villers au Vents (55800) portant sur la parution d'une publicité pour la Biennale d'art contemporain organisée en janvier 2022, dans le magazine Artension de septembre-octobre, le prix de cette prestation étant de **315 €**. (n°21-434 du 3 août 2021)
- **ACHAT** de 3 mâts porte-drapeaux à installer au Stade sous la Lune auprès de la **SAS FABER France** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536), au prix de **3 037,20 € TTC**. (n°21-435 du 3 août 2021)
- **MARCHÉ** d'un an avec la **société CALAMÉO** sise 25 rue de Ponthieu à Paris (75008) pour la mise en ligne du Nogent Mag sur le site internet de la Ville au prix de 172,80 €. (n°21-436 du 4 août 2021)
- **ACHAT** d'un drapeau aux couleurs de la Corée du Sud auprès de la **SAS FABER France** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) au prix de **79,20 € TTC**. (n°21-438 du 4 août 2021)
- **CONVENTION** avec **M. Marc Pinardel** pour l'organisation de concerts d'orgue au Pavillon Baltard lors des Journées du Patrimoine, le prix de ces prestations s'élevant à **1 200 €**. (n°21-439 du 10 août 2021)

- **CONTRAT** avec la **société NOUVELLE FOG AUTOMATIVE** sise 82 avenue du 85^{ème} de ligne à Cosne / Loire (58200) pour la réparation du pont colonne installé au garage municipal, le prix de cette prestation s'élevant à **668,40 € TTC.**(n°21-440 du 10 août 2021)
- **LOCATION** auprès de la **société LOBSTER FILMS** sise 13 rue Lacharrière à Paris (75011) de 4 films d'Alice Guy « *les chiens savants* », « *une histoire roulante* », « *canned harmony* » et « *matrimony's speed limit* » au prix de **211 € TTC.** (n°21-442 du 10 août 2021)
- **LOCATION** de structures de jeux gonflables pour les clubs de loisirs élémentaire et maternel L. de Vinci auprès de la société **Garden Castle** sise 1 rue Edouard Vaillant à Fontenay-sous-Bois (94120) au prix de **646 € TTC.** (n°21-443 du 10 août 2021)
- **ACHAT** d'une gerbe de fleurs pour les obsèques de M. Luciani le 18 août auprès de la **SAS INFLORESCENCE – Monceau fleurs** sise 8 rue Charles VII à Nogent-sur-Marne, le prix étant fixé au maximum à **250 € TTC.** (n°21-452 du 12 août 2021)
- **ACHAT** de pièces de rechange destinés à des véhicules de marque Renault affectés au CTM auprès de la **SAS COPAVI** sise 118 avenue Foch à Créteil pour un montant de **267,13 € TTC.** (n°21-454 du 16 août 2021)
- **ACHAT** de livres scolaires pour l'école élémentaire Léonard de Vinci auprès de la **société ABN** (librairie Agora) sise 107 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, pour un prix de **160,52 € TTC.** (n°21-455 du 16 août 2021)
- **CONTRAT** avec la **société Gaumont Pathé Archives** sise 30 avenue Charles de Gaulle à Neuilly / Seine (92200) pour la recopie de 4 films d'Alice Guy, le prix de cette prestation étant de **96 € TTC** et le règlement des droits de projection afférents d'un montant de **422 € TTC.** (n°21-456 du 16 août 2021)
- **CONVENTION** avec l'**association « Qué se yo »** domiciliée 4 rue des arènes à Paris (75005) pour l'organisation d'animations musicales dans le cadre de la « Fête des Restos », les dimanches midi de septembre, le prix de ces prestations étant fixé à **3 600 €.** (n°21-457 du 16 août 2021)
- **CONVENTION** avec l'**association Violon dingue** domiciliée 27 rue du théâtre à Charleville-Mézières (08000) pour l'organisation d'animations musicales dans le cadre de la « Fête des Restos », les dimanches midi de septembre, le prix de ces prestations étant fixé à **3 600 €.** (n°21-458 du 16 août 2021)
- **ACHAT** d'un aspirateur de marque Miele pour la boutique éphémère, auprès de la **société BOULANGER** sise à Villiers/Marne (94350), au prix de **169 € TTC.** (n°21-465 du 24 août 2021)
- **ACHAT** de 3 véhicules utilitaires électriques d'occasion auprès de la **société JARDINS LOISIRS** sise 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410) au prix total de **67 661,28 € HT.** (n°21-466 du 24 août 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS FORECO** pour la fourniture et l'installation de 5 structures de parcours sportifs et d'ensembles mobiliers d'apprentissage en bois à l'école Victor Hugo pour un prix global de **28 768,80 € TTC.** (n°21-467 du 24 août 2021)
- **ACHAT** d'un produit désherbant Biocontrôle auprès de la **SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION** sise 2 rue Antoine Etex à Créteil, au prix de **670,32 € TTC.** (n°21-468 du 25 août 2021)
- **ACHAT** de 2 pompes de lavage haute pression pour équiper des véhicules du service propreté auprès de la **société VIVIENCONSULTING** sise ZI Les malines à Lisses (91090), au prix de **2 391,78 € TTC.** (n°21-469 du 25 août 2021)

- **ACHAT** de pastilles double-face pour les besoins du service des Affaires générales (cartes d'identité et passeports) auprès de la **SAS SEDI** sise 35 chemin de Saint-Geniès à Uzès (30700), au prix de **48,12 € TTC**. (n°21-471 du 26 août 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CEPIM** sise ZA de Mané-Lenn à Crac'h (56950) pour une formation « recommandation Caces » destinée à un agent du CTM, le prix de cette action étant de **792 € TTC**. (n°21-472 du 27 août 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Révilobande** domiciliée 71 rue Georges Clémenceau au Perreux-Marne pour la présentation d'un spectacle de jazz manouche le 19 septembre dans le cadre du festival Durablement Nogent, le prix de cette prestation étant de **1 000 € TTC**. (n°21-473 du 30 août 2021)
- **MARCHÉ** avec **M. Nicolas Harrouet** domicilié 3 bis rue du Maréchal Joffre à Nogent-sur-Marne pour la réalisation du film de l'année et de clips vidéo sur les manifestations organisées par la Commune entre septembre et décembre 2021, le prix de ces prestations étant de **8 000 € TTC**. (n°21-481 du 30 août 2021)
- **CONTRAT** avec la **société ADAY TAGADAY** sise 28 boulevard de Port royal à Paris (75005) pour la réalisation d'une revue de presse pour M. le Maire et ses collaborateurs, le coût de cette prestation étant de **6 816 € TTC**. (n°21-482 du 30 août 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Talacatak** domiciliée 13-15 rue Boyer à Paris (75020) pour l'animation d'un atelier de fabrication d'instruments de musique lors de la manifestation Durablement Nogent ! le 19 septembre, le prix de cette prestation étant de **1 609,32 € TTC**. (n°21-486 du 31 août 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Pile Poil et Cie** domiciliée 38 rue Gallieni à Asnières / Seine (92600) pour une animation en déambulation, lors de la manifestation Durablement Nogent ! le 19 septembre, le prix de cette prestation étant de **1 277 € TTC**. (n°21-487 du 31 août 2021)
- **CONTRAT** avec l'**auto-entreprise Laurent Coutantic** sise 34 route de Liers au Plessis-Paté (91220) pour l'organisation d'un apéritif et d'un atelier culinaire « anti-gaspillage », lors de la manifestation Durablement Nogent ! le 19 septembre, le prix de ces prestations étant de **1 000 € TTC**. (n°21-488 du 31 août 2021)

**LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION
– AVENANTS**

- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola au profit de l'**association La Résilience Oui à la Vie** domiciliée à la Maison des Associations de Nogent-sur-Marne pour la répétition d'une pièce de théâtre suivie d'une collation le 16 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **120 €**. (n°21-303 du 14 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'un espace au stade sous la Lune au profit de la société **So food truck** sise 3 avenue de l'Etoile à Joinville le Pont (94340) pour l'installation d'un stand de restauration à l'occasion de la manifestation Festi'Marne Olympique, moyennant le paiement d'une redevance de **30 €**. (n°21-315 du 17 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace** situé place de l'Ancien marché **et prêt de matériel** aux groupes **Brainless Network** domicilié 29 avenue de Joinville à Nogent-sur-Marne, **Issue de secours** domicilié 89 bis avenue Rouget de l'Isle à Vitry-sur-Seine (94400) **Sforzando** domicilié 2 rue Edmond Vitry à Nogent-sur-Marne et **Flament vert sur fond rose** domicilié 6 avenue du Maréchal Franchet d'Esperey à Nogent-Marne, dans le cadre de leur

participation à la Fête de la Musique.

(n°21-318 et 319 du 17 juin 2021, 21-320 et 21-329 du 18 juin 2021)

- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace** situé place de la Petite Italie **et prêt de matériel à Mme Marie Hervé de Lombardon et MM. Zacharie d'Olce, François-David Meunier, Maurice Zhu, Jérôme Pierrejean** dans le cadre de leur participation à la Fête de la Musique. (n°21-321 à n°21-325 du 18 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Charles de Gaulle au profit de la **FCPE Val de Beauté** pour une réunion de rentrée le 9 septembre, au tarif de 30 €. (n°21-328 du 28 juin)
- **RENOUVELLEMENT** de la convention passée le 1^{er} juillet 2016 avec l'**association Quadrille de Nogent** pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux de 36,77 m² situés dans l'enceinte du gymnase Emilie Le Penne, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2021. (n°21-330 du 18 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de la salle polyvalente de la maternelle Val de Beauté au profit de la directrice de l'établissement pour une réunion le 29 juin. (n°21-335 du 24 juin 2021)
- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau pour la cérémonie de remise des prix aux élèves de CM2, le 2 juillet, au tarif de **727 €**. (n°21-337 du 24 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle polyvalente de l'école primaire Guy Moquet au profit de la **FCPE Guy Moquet – P. Bert – Gallieni**, domiciliée à Nogent-sur-Marne, pour une réunion de rentrée le 9 septembre, au tarif de **12 €**. (n°21-341 du 28 juin 2021)
- **RENOUVELLEMENT** pour une durée de 3 ans de la convention passée le 1^{er} novembre 2016 avec l'**association Twirling Bâton et Majorettes de Nogent Le Perreux** pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans le gymnase Emilie Le Penne, l'association devant s'acquitter d'un forfait trimestriel de charges de 100 € à compter du 1^{er} janvier 2022. (n°21-348 du 28 juin 2021)
- **RENOUVELLEMENT** pour un an de la convention passée le 13 août 2019 pour la mise à disposition d'un local de 138,71 m² situé 5 rue Paul Doumer à Nogent-sur-Marne moyennant le paiement d'un loyer mensuel de **154,73 €**. (n°21-349 du 28 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'un demi-terrain au stade sous la Lune et du gymnase Leclerc pour un stage de football organisé par le **Football Club de Nogent** du 12 au 16 juillet 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **156 €**. (n°21-352 du 29 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de l'espace David Douillet pour un stage de judo organisé par l'**association JKC Nogent** du 7 au 9 juillet 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **300 €**. (n°21-353 du 29 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION** du stade sous la Lune au profit de l'**association It's your time** domiciliée 38-48 rue Victor Hugo à Levallois-Perret (92300) pour l'organisation d'un match de football le 4 juillet 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **100 €**. (n°21-354 du 29 juin 2021)
- **RETRAIT** de la décision n°21-231 du 18 mai 2021 et **PASSATION** d'une nouvelle convention avec **VNF**, d'une durée de 5 ans pour l'occupation de divers plans d'eau, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de **1 098,60 €**. (n°21-358 du 30 juin 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola pour un anniversaire le 11 septembre après-midi au tarif de **175 €**. (n°21-368 du 1^{er} juillet 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle E. Zola pour l'organisation d'une audition le 9 octobre 2021

de 13h à 18h moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.
(n°21-372 du 6 juillet 2021)

- **MISE À DISPOSITION** d'un espace au Pavillon Baltard au profit de la **société So food truck** sise 22 rue Brochant à Paris (75017) pour l'installation d'un stand de restauration à l'occasion du Village des Associations, moyennant le paiement d'une redevance de **30 €**. (n°21-389 du 7 juillet 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle polyvalente de l'école Val de Beauté à l'**Institut biblique de Nogent** pour une cérémonie d'ouverture de l'année académique et du centenaire de l'Institut, le 3 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-390 du 8 juillet 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola au profit de l'**association Retraite sportive nogentaise** le 25 novembre 2021 pour l'accueil des nouveaux adhérents, moyennant le paiement d'une redevance de **42 €**. (n°21-394 du 9 juillet 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'un espace au Pavillon Baltard au profit de la **société THÉBAULT** sise 44 avenue du maréchal Dodé à Eaubonne (95600) pour l'installation d'un stand de restauration à l'occasion du Village des Associations, moyennant le paiement d'une redevance de **30 €**. (n°21-397 du 12 juillet 2021)
- **AVENANT** à la convention passée avec l'association **C.A.B.A.S.** le 23 mars 2021 actant le report de la mise à disposition des locaux situés 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent du 19 avril au 19 mai 2021. (n°21-400 du 12 juillet 2021)
- **RÉSILIATION** de la convention passée avec la **SCI IMMO INVEST** pour la mise à disposition des locaux situés 168 grande rue Charles de Gaulle à Nogent / Marne destinés aux actions de prévention et de détection de la Covid 19 de l'association CTPS-ADP 94, cette dernière ayant quitté les lieux le 8 juillet 2021.(n°21-404 du 12 juillet 2021)
- **LOCATION** de la **grande salle de la Scène Watteau** le 5 octobre pour une ciné-conférence sur le Mexique organisée dans le cadre de la Semaine Bleue, au tarif de **1 015 € TTC**. (n°21-406 du 15 juillet 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'un espace au Stadium au profit de la **S.A. BOURRELIER GROUP** du 14 septembre 2021 au 15 juillet 2022 pour l'organisation de cours destinés à ses salariés, moyennant le paiement d'une redevance de **7 300 €**. (n°21-428 du 27 juillet 2021)
- **CONVENTION** tripartite entre la Ville, la **SCI IMMO INVEST 77** et la société BPO-BIOEPINE portant sur l'installation d'un centre de dépistage de la Covid 19 dans les locaux situés 168 grande rue Charles de Gaulle à Nogent, la Commune prenant à sa charge les fluides. (n°21-433 du 2 août 2021)
- **CONTRATS** avec la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard **portant location de la Grande salle** pour les réunions du Conseil municipal au 2^{ème} semestre 2021, au tarif de **727 € / séance**. (n°21-437 du 4 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Catherine Taze** du 30 août au 5 septembre moyennant le paiement d'une redevance de 300 €.(n°21-444 du 11 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Elisabeth De Luca** du 6 au 12 septembre moyennant le paiement d'une redevance de 175 €.(n°21-445 du 11 août 2021)

- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Marie-Catherine Lam** du 6 au 12 septembre moyennant le paiement d'une redevance de 175 €. (n°21-446 du 11 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Nathalie Spineux** du 13 au 19 septembre moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°21-447 du 11 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Evelyne Tiercelin** du 20 au 26 septembre moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°21-448 du 11 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Elisa Ranvier** du 27 septembre au 3 octobre moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°21-449 du 11 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle A de la Maison des Associations au profit de l'association **Fédération Nationale des CMR** pour l'organisation d'une réunion le 26 août, moyennant le paiement d'une redevance de 114 €. (n°21-450 du 11 août 2021)
- **REMBOURSEMENT** par la **société 1001 vies Habitat** de 382 € à la Commune au titre du dépôt de garantie versé en septembre 2002 lors de la location d'un logement de fonction dans l'immeuble sis 8 rue Théodore Honoré à Nogent. (n°21-451 du 12 août 2021)
- **RÉSILIATION** de la convention d'occupation précaire passée pour un logement de type F4 situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent après relogement de la locataire et remboursement du dépôt de garantie de 300 €. (n°21-453 du 13 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux pour un anniversaire le 7 novembre moyennant le paiement d'une redevance de **300 €**. (n°21-460 du 17 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle A de la Maison des Associations au profit de l'association **Nogent Présence** le 14 septembre pour une réunion du personnel et le 28 septembre pour la tenue de son Conseil d'Administration, moyennant le paiement d'une indemnité globale de **72 €**. (n°21-461 du 18 août 2021)
- **CONVENTION** d'occupation précaire d'une durée d'un an passée pour un logement de 95,91 m² situé 2 bis rue de Fontenay à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel étant fixé à 600 €. (n°21-462 du 18 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola au profit de l'association **L'assoce** domiciliée 2 rue Eugène Galbrun à Nogent-sur-Marne pour des cours de danse suivis de bals les 2 et 0 octobre puis le 13 novembre 2021, moyennant le paiement d'une indemnité globale de **216 €**. (n°21-463 du 18 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle C de la Maison des Associations au profit de l'**association Acalade** pour l'organisation de stages de théâtre la semaine du 25 au 29 octobre, moyennant le paiement d'une indemnité globale de 252 €. (n°21-464 du 19 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Cécile Baptista**, créatrice d'accessoires, du 18 au 24 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-474 du 30 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Isabelle SMADJA**, créatrice de bijoux fantaisie, du 11 au 17 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-475 du 30 août 2021)

- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Laurence Ben Hamida**, pour la vente de textiles et d'accessoires tunisiens, du 25 au 31 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-476 du 30 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **M. Laurent LOPEZ**, créateur de prêt à porter féminin, du 4 au 10 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **300 €**. (n°21-477 du 30 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Mireille Barrier-Judith**, créatrice d'accessoires de prêt-à-porter, du 18 au 24 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-478 du 30 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Marilyne Retailleau**, pour la vente de bijoux touaregs, du 25 au 31 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-479 du 30 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de **Mme Sophie Julienne-Bordeaux**, créatrice de sacs, pochettes et étuis en textile, du 11 au 17 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-480 du 30 août 2021)
- **RENOUVELLEMENT** au titre de l'année 2021-2022 de la convention passée avec la **MJC Louis Lepage** pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle @robase pour ses ateliers informatiques. (n°21-484 du 31 août 2021)
- **RENOUVELLEMENT** au titre de l'année 2021-2022 de la convention passée avec **l'association Ecoute et Services** pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle @robase pour ses ateliers informatiques. (n°21-485 du 31 août 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle polyvalente de l'école primaire Guy Môquet au profit de **l'association Ecolo Parents** pour une réunion de rentrée le 14 septembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **24 €**. (n°21-489 du 31 août 2021)
- **RETRAIT** de la décision n°21-214 concernant la mise à disposition de la salle Emile Zola le 25 octobre 2021 pour une représentation théâtrale. (n°21-490 du 1^{er} septembre 2021)

OUVERTURE / FERMETURE DE CLASSES

- **FERMETURE** au titre de l'année scolaire 2021-2022 de deux classes au sein des écoles élémentaires Val de Beauté et Victor Hugo. (n°21-459 du 17 août 2021)

RÉGIES

- **MODIFICATION** de l'objet de la régie unique de recettes de la Maison de la Famille pour acter l'encaissement des participations aux activités du Pôle Jeunesse en plus des prestations petite enfance, péri et extrascolaires. (n°21-347 du 28 juin 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 21 mai 1976 pour l'encaissement des participations demandées aux séniors pour les séjours de vacances, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-410 du 16 juillet 2021)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **CESSION** de 250 tickets sports au prix unitaire de 10 € à la société ORANGE dans le cadre de l'évènement Festi'Marne Olympique. (n°21-339 du 24 juin 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** auprès de la Sarl KLM EQUIPEMENT du lave-linge de marque Primus affecté à la buanderie du Centre Technique Municipal, pour recyclage. (n°21-420 du 22 juillet 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** de 28 cordes d'escalade acquises en 2019 à l'Eco Point. (n°21-429 du 27 juillet 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un poste de relecture de la Police Municipale auprès de la société SEMERU. (n°21-441 du 10 août 2021)

(Annulation des décisions n°21-470 du 26 août et n°21-483 du 31 août 2021).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois